

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



12025905

Dépôt au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 18 JAN. 2012

Greffé

Le greffier en chef,

N° d'entreprise : 0477.147.156

Dénomination

(en entier) : **INTERNATIONAL FINANCIAL BUSINESS**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue de Corenne 60 - 5620 Florennes

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS - CONVERSION DES TITRES AU PORTEUR

Texte : D'un procès verbal dressé par le notaire Vincent Maillard à Chimay, le 22 décembre 2011, enregistré à Chimay le 23 décembre 2011 deux rôles sans renvoi vol 413 fol 73 case 13 au droit de 25€, il résulte que :

1. L'assemblée modifie l'article 8 des statuts comme suit :

Le texte de cet article est supprimé et remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 8 NATURE DES TITRES.

Les actions non entièrement libérées sont nominatives. Elles sont inscrites dans un registre des actions nominatives tenu au siège social et dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou dématérialisées aux choix de l'actionnaire. L'actionnaire peut, à tout moment, demander la conversion de ses actions en actions nominatives. Les frais de conversion sont à charge de l'actionnaire qui le demande.

L'action dématérialisée est représentée par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'assemblée acte la demande des actionnaires de convertir les titres au porteur en titres nominatifs et constate sa réalisation à l'instant, par inscription au registre des parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DU REGISTRE DES ACTIONS

A l'instant les actionnaires, prénommés, signent devant Nous, Notaire le registre des actions.

3. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 Divers : Néant

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposés en même temps :

- Expédition et procuration
- Statuts coordonnés

Vincent Maillard
Notaire
6460 Chimay

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature